



## Le mot du Maire

C'est dans un contexte particulier que le nouveau conseil municipal a été mis en place le 23 mai dernier. Je tenais à remercier les lanriganaises et lanriganais de la confiance qu'ils ont apportée à la nouvelle équipe municipale. Nous mettrons toute notre énergie pour que notre commune se développe harmonieusement dans le respect du projet que nous avons présenté et de la ruralité que nous aimons tant. Cette crise sanitaire nous amène à réfléchir et à repenser différemment à nos habitudes de vie. Les conséquences de la crise se feront sentir encore longtemps sur notre vie économique et notre vie sociale. Nous n'en percevons pas encore toutes les dimensions. Des entreprises ont souffert, des salariés sont inquiets pour leur emploi. Evidemment, nous aussi, élus, aurons à en tenir compte au cours de notre mandat. L'immobilisme n'est pas la meilleure façon d'aborder l'avenir, les collectivités doivent être moteur dans la relance économique. A la hauteur de nos moyens, nos investissements doivent soutenir l'emploi, notamment local dans une économie plus respectueuse, plus solidaire et plus durable.

Le budget primitif pour cette année 2020 a été préparé pour qu'il soit le plus sincère possible avec la situation actuelle. Les baisses de recettes ont été prises en compte : les locations de la Salle André Leray, la Dotation de Solidarité Communautaire ont été revues à la baisse ou annulées. La politique budgétaire de la communauté de communes n'étant pas encore mis en place, notre commune reste dans l'incertitude quant à cette dotation, déjà supprimée en 2019 et aux fonds de concours d'aide aux petites communes. Mais les équilibres budgétaires sont là sans avoir augmenté les taux d'imposition. Nous finaliserons cette année les investissements déjà programmés et nous débiterons les travaux pour la mise en

### Mairie :

14h-17h

mardi - vendredi

02 99 73 01 85

[mairiedelanrigan@orange.fr](mailto:mairiedelanrigan@orange.fr)

### Permanence du Maire :

1<sup>er</sup> samedi du mois  
9h-11h.

## Sommaire

Le mot du Maire	1
<i>CR conseil municipal</i>	
<i>du 23/05/2020</i>	2
<i>du 04/06/2020</i>	4
<i>du 30/06/2020</i>	8
Lanri'Gallo	9
Infos Diverses	9

## Evènements à venir

### CONSEIL MUNICIPAL

A LA RENTREE

AUTRES

ANIMATIONS

DES QUE POSSIBLE !

sécurité des habitations dans le cadre de La Défense Extérieure  
Contre l'Incendie.

J'espère que nous allons retrouver progressivement l'ensemble des activités associatives et municipales qui font de Lanrigan, une commune de vie et dynamique. Cependant, il ne faut surtout pas baisser notre vigilance et maintenir encore durant quelques mois tous ces gestes barrières pour stopper le Covid-19.

Sébastien DELABROISE.

## Conseil Municipal du 23 Mai 2020

### **\* Election du Maire et des Adjointes**

La séance a été ouverte sous la présidence de Jean Harel qui déclaré les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

Suite aux présentations des candidats pour les différents postes de Maire et Adjointes, ont été élus comme suit :



**M. Sébastien DELABROISE**

Maire de LANRIGAN



**M. Bruno ARNAL**

1<sup>er</sup> Adjoint chargé à la  
Voirie et à l'Urbanisme

Membre des commissions Voirie et Habitat/Urbanisme à la CCBR, relation avec le service technique Voirie de la CCBR pour identifier les travaux de maintenance et d'aménagement sur la commune ; vérifier et signer les documents d'urbanisme ; mettre en œuvre le PLUI sur notre commune et les éventuels aménagements urbains à faire ou à créer.



**M. Philippe SIRET**

2<sup>ème</sup> Adjoint chargé du  
lien social et de la  
communication

Membre des commissions Communication et systèmes d'informations et Action sociale, Enfance-Jeunesse de la CCBR. En charge des relations avec nos habitants, nos associations, Responsable du Bulletin Municipal et du site internet de la commune.

Conseillers Municipaux (de gauche à droite sur la photo) : M. Thierry GENU, M. Raymond RAVET, M. Christophe LEPRIZE, M. Marc HAMON, Mme Véronique BOISSAY, M. Christophe LAVOLLEE, Mme Karine LEMUR, Mme Magalie COUVERT



### **\*Indemnités du Maire et des Adjointes**

M. le Maire rappelle que certaines règles applicables aux élus locaux ont été modifiées par la loi « Engagement dans la vie locale et proximité de l'action publique ». Il reprend l'esprit de l'article : *« Mieux rémunérer les élus locaux des petites communes et de manière plus transparente apparaît aujourd'hui nécessaire. Alors qu'ils passent un temps important au service de leur commune et de leurs concitoyens, les indemnités des élus sont encadrées par une grille à effet de seuil. »*

En 2019 à Lanrigan, l'allocation totale allouée pour le Maire et les adjoints était de 3 030€, pour 2020, elle sera de 6 060€ :

-l'indemnité du Maire à 80% du taux maximum de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique soit 20.40% de cet indice à partir du 18 mars 2020.

-l'indemnité des adjoints à 60% du taux maximum de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique soit 5.94% de cet indice à partir du 18 mars 2020.

### **\*Désignation des Conseillers Communautaires**

M. le Maire rappelle que concernant les communes de moins de 1000 habitants, le maire est conseiller communautaire par défaut. Le conseiller communautaire suppléant sera M. ARNAL Bruno.

### **\*Mise en place des commissions communales**

Le Conseil Municipal décide, sur propositions de M. le Maire, de mettre en place les commissions suivantes :

<b><u>Commission Voirie</u></b>	<b><u>Commission Urbanisme et délégués PLUI auprès de la CCBR*</u></b>	<b><u>Commission Action Sociale</u></b>
<b>DELABROISE Sébastien</b>	<b>DELABROISE Sébastien*</b>	<b>DELABROISE Sébastien</b>
ARNAL Bruno	ARNAL Bruno	ARNAL Bruno
GENU Thierry	BOISSAY Véronique*	LEMUR Karine
HAMON Marc	HAMON Marc	RAVET Raymond
RAVET Raymond	SIRET Philippe	SIRET Philippe

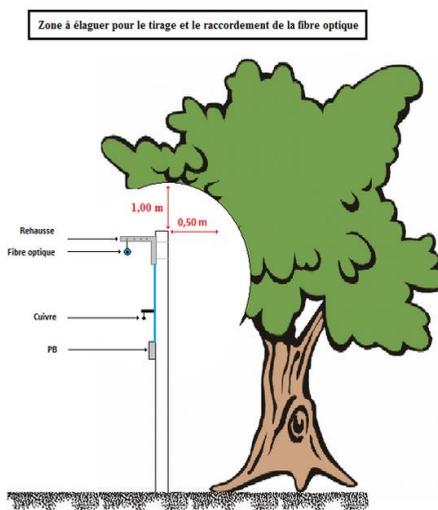
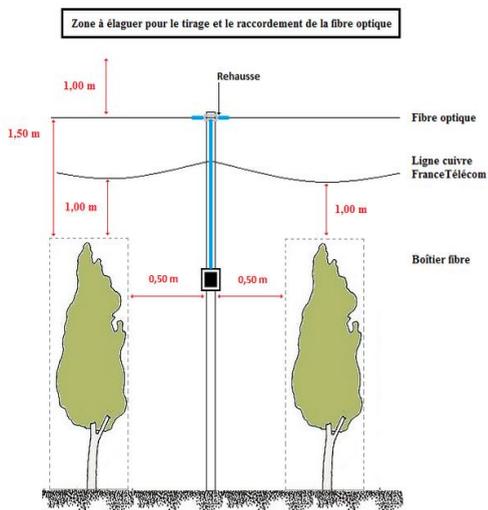
<u>Commission Bulletin Municipal</u>	<u>Commission site Internet</u>	<u>Référent et régisseur du point relais bibliothèques</u>
DELABROISE Sébastien	DELABROISE Sébastien	SIRET Philippe
BOISSAY Véronique	LEPRIZE Christophe	
HAMON Marc	RAVET Raymond	
LAVOLLEE Christophe	SIRET Philippe	
LEMUR Karine		
SIRET Philippe		

### \*Création d'un poste de secrétaire de mairie au grade de rédacteur principal 1ère classe

M. le Maire indique que Mme Sandrine Gautier a été recrutée pour la commune de Lanrigan. Elle occupera un poste à temps non complet de 15h/semaine au grade de rédactrice 1<sup>ère</sup> classe.

### \*Déploiement de la fibre optique

En vue du déploiement de la fibre optique sur la commune sur la fin de l'année 2020, il est demandé à chaque propriétaire concerné d'effectuer un élagage suivant le plan ci-dessous.



### \*Informations sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie de la commune

M. le Maire rappelle qu'une mise en conformité des points d'eau contre l'incendie est à effectuer comme cela avait été évoqué lors de la séance du 26 février dernier.

Il liste les points d'eau identifié :

- Les Rosais, point d'eau Mr et Mme MORAUX ;

- La Touche, 2 bâches (Bolloré Energy et P. GAUTIER) ;
- Le Fresne, 1 bâche béton ;
- Le Bourg, le vivier.

Il rappelle :

- que pour les Rosais, le SDIS est favorable en préconisant buses + empierrement + curage ponctuel. Une signature de convention avec le propriétaire sera nécessaire.
- que le SDIS avait remarqué que les bâches Bolloré Energy et Pierre GAUTIER n'étaient pas conformes. Il indique que M. Jean HAREL a contacté la préfecture pour le site Bolloré Energy qui est un site dangereux.
- que pour le Bourg (le vivier), il était proposé d'aménager un accès empierré et de réaliser un curage ponctuel. Une signature de convention avec les propriétaires du château sera nécessaire.

Ces aménagements étant à la charge de la commune, M. le Maire informe l'assemblée qu'une ligne comptable sera inscrite au budget 2020 et que des devis ont été demandés.

## Conseil Municipal du 4 Juin 2020

### \*Vote du compte administratif 2019

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif de l'exercice 2019 et :

- Prend acte de la présentation faite du Compte Administratif ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

#### ***Budget Principal 2019***

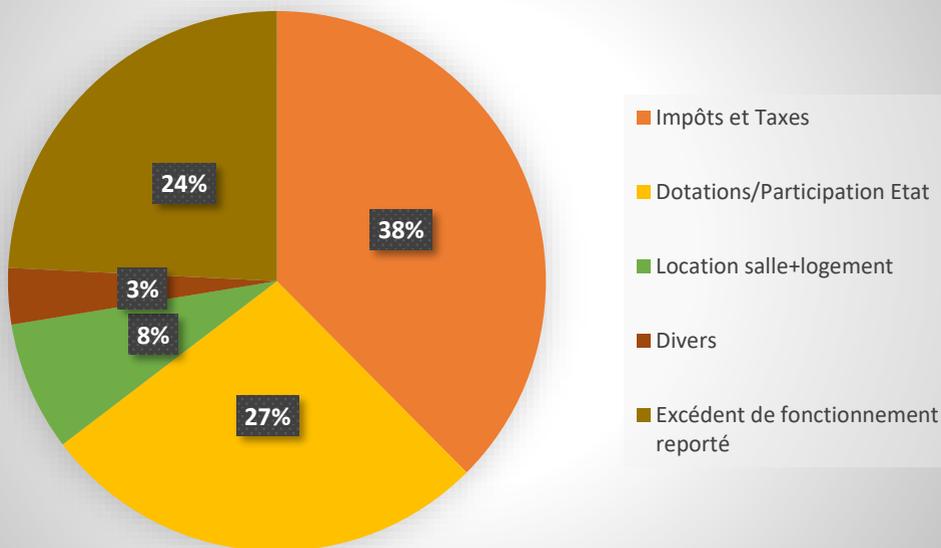
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Prévu 2019	Réalisé 2019
Dépenses	122 933,18 €	77 545,69€
Recettes	122 933,18 €	127 873,45
Excédent de clôture au 31/12/2019		<b>+ 50 327,76 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Prévu 2019	Réalisé 2019
Dépenses	94 218,86 €	67 337,04 €
Recettes	94 218,86 €	65 760,00 €
Déficit de clôture au 31/12/2019		<b>- 1 577.04 €</b>

#### ***RESULTAT***

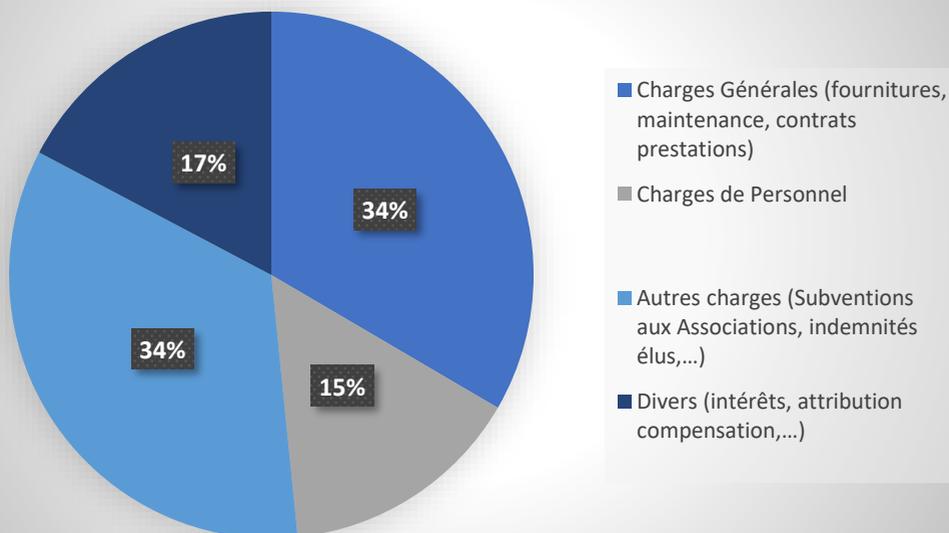
	Réalisation
Excédent au 31/12/2019	<b>48 750,72 €</b>

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le compte Administratif du budget communal 2019.

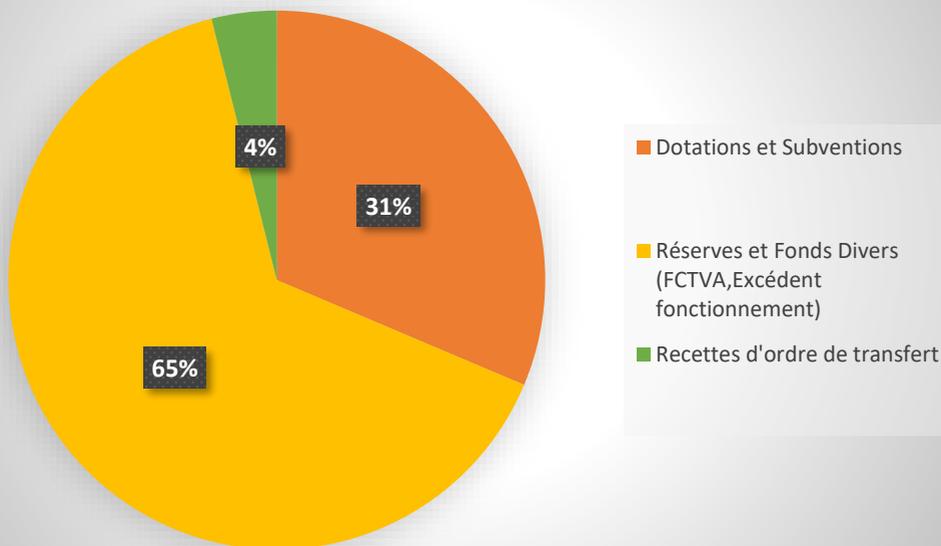
## Recettes de Fonctionnement = 127 873,45€



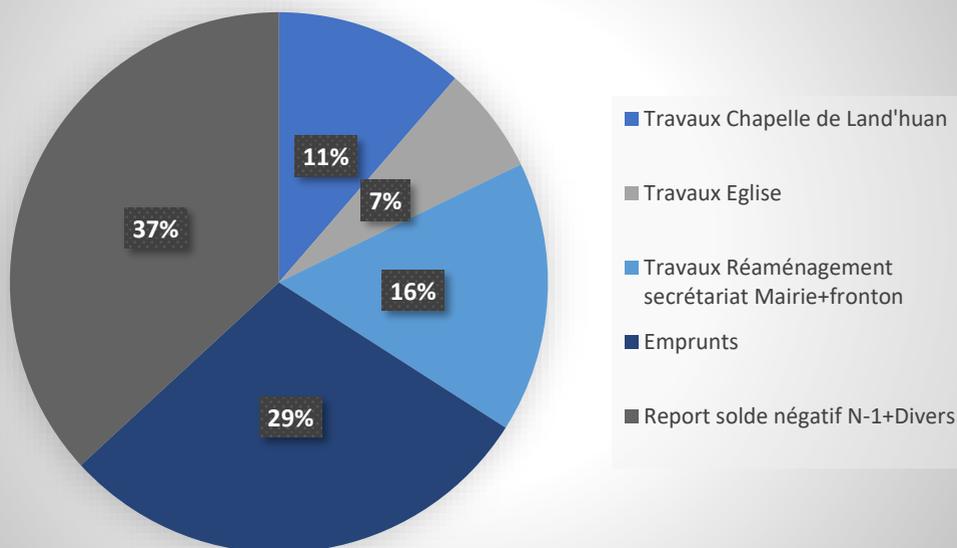
## Dépenses de Fonctionnement = 77 545,69€



## Recettes d'Investissement = 65 760,00€



## Dépenses d'Investissement = 67 337,04€



## \*Désignation des Délégués et Représentants au sein des Syndicats et Missions

<b>Délégué à la protection des données (DPD) auprès du CDG35 concernant le RGPD</b>	<b>Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35)</b>
Philippe SIRET	Christophe LEPRIZE

## Conseil Municipal du 30 Juin 2020

### \*Vote des taux d'imposition 2020

Afin de fixer les taux des 2 taxes locales : taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non-bâti, Mr le Maire présente 5 simulations d'augmentation des taux transmis à sa demande par le trésorier, M. BAILLON.

M. le Maire précise que pour sa part il ne souhaite pas, cette année, augmenter les taux. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal maintient les taux d'imposition pour l'année 2020 identiques à l'année 2019 ;

	Taux de référence de 2019	Taux votés 2020
Taxe foncière (bâti)	14,65 %	14.65 %
Taxe foncière (non bâti)	44,94 %	44,94 %

### \*Vote du Budget Primitif 2020

M. le Maire, présente et commente le Budget Primitif 2020 de la commune qui s'équilibre à 114 034.50 € en section de fonctionnement et à 54 109.45 € en section d'investissement.

Il précise les travaux recensés pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget tel qu'il est présenté

### \*Renouvellement des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

La CCID a un rôle consultatif. Elle intervient pour dresser avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, participe à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties. Cette commission est réélue pour 6 ans.

TITULAIRES : ARNAL Bruno, BLANCHARD Aurélie, BOISSAY Véronique, BUAN Gérard, COTARD Grégory, DELAUNE Claude, DUTHIL Carine, GAUTIER Pierre, GENU Thierry, HAMON Marc, HAREL Jean, ROUSSELOT Joseph

SUPPLÉANTS : COUBOLIC Tanguy, COUVERT Lionel, DELAUNE Éric, FOURNIER Gilles, GUILLOIS Jean, LAVOLLEE Christophe, LEMUR David, LERAY Marcel, LEPRIZÉ Christophe, QUESNEL Corinne, SIRET Aurélie, ZEMB Patricia

## \*Désignation des Délégués et Représentants au sein des Syndicats et Missions

<b>Syndicat Intercommunal pour la Gestion et la Construction du Centre de Secours de Combourg (S.I.C.S.C.)</b>	<b>Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) de l'EHPAD - Résidence Le Chemin Vert de Hédé-Bazouges</b>
Marc HAMON (titulaire)	Philippe SIRET (titulaire)
Karine LEMUR (suppléante)	Magali COUVERT (suppléante)

## \*Informations sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie de la commune

Présentation du devis de la CCBR pour le busage du point d'eau des Rosais. Le montant de cette 1<sup>ère</sup> partie des travaux est de 1 866,23 € TTC. La suite des travaux concernera le creusement de l'étang ou la mise en place d'une buse. Pour information, une convention a été signée entre M. et Mme MORAUX et Mr Le Maire pour l'utilisation de l'étang en cas d'incendie.

## \*Demande de Subvention

La Chateaubriand Combourg Basket	15€ accordé
----------------------------------	-------------

## Lanri'Gallo : Avez-vous déjà ouï conte d'ça ?

*Le nom de Lanrigan renvêye à deus esplicâtions orinê du Berton. Ca pourrê bé v'ni du mot « Lann » : ëgliz, é du saint Berton « Rigan », ou ben de « Lan-Rigan » qui vieu dire « le pëyis arozant ». Diq'au mitan du vingtième sièc, le mond de Lanrigan vivèyent de la tèrr, é d'ouvraïjes : pëysans, forjerons, cordoniès, bistrotiè, ëpiciè, châron ...*

*En 1870, la meyrrie é l'ëcol tē ensemble dans l'bâtiment en granit du pëyi à coté d'la meyrrie d'astour. En 1951, un noviaù bâtiment fut montè, pu grand é pu d'amain, pour la nouvel ëcol é la meyrrie. Il n'y a eu des ëcoliè diq en 1973.*

Vous trouverez la traduction en français sur les panneaux installés prochainement sur la commune.

## COVID-19

Le COVID-19 (Coronavirus) circule sur notre territoire, même si nous sommes moins impactés que dans d'autres régions. Il est impératif de redoubler de vigilance et d'appliquer les gestes barrières scrupuleusement.

L'ensemble des habitants doit avoir une responsabilité et une solidarité citoyenne envers les personnes les plus fragiles : personnes ayant une insuffisance rénale chronique, des troubles cardiaques et/ou respiratoires, les diabétiques, les personnes âgées ...

Le respect des principes de précautions est important :

- Eviter les contacts

- Se tenir à plus d'1 mètre d'une personne
- Se laver les mains très souvent avec de l'eau et du savon
- Eviter de se toucher les yeux, le nez, la bouche, le visage
- Utiliser une seule fois les mouchoirs jetables
- Laver régulièrement les poignées de porte, la salle de bain, le téléphone....
- Ne pas partager les objets non lavés (gants et serviettes de toilette, couverts, assiettes, téléphone...)

Les mesures de distanciation sociale et ces gestes barrières sont très importants et doivent nous faire réfléchir à nos habitudes de vie. Les achats indispensables à la vie de tous les jours peuvent se faire qu'une seule fois par semaine (le pain peut être congelé par exemple). Cela demande une réorganisation de la vie familiale et avoir du bon sens dans nos actes quotidiens.

### PROTEGEONS-NOUS

Un masque en tissu n'est pas un rempart infailible à la maladie mais il sert à protéger les autres en empêchant la projection de gouttelettes ou de postillons et de rappeler à celui ou celle qui le porte d'éviter de mettre ses mains au visage.

En d'autres termes, **ils contribuent à limiter la propagation du virus**. Il est donc intéressant de porter un masque lors de vos déplacements et entrées dans des espaces clos.



## Avos agendas

La crise sanitaire ne nous permet pas de prévoir les manifestations habituelles qu'il y a à Lanrigan chaque année. Nous espérons tous reprendre ses rencontres afin que perdure nos liens sociaux et intergénérationnels, notamment avec les activités des Z'Amuzous et les manifestations du Comité des fêtes.

A promotional banner for the Journée Défense et Citoyenneté (JDC). On the left, there is a logo for the JDC and text indicating it is a national day. In the center, the JDC logo is prominently displayed with the text 'JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ'. On the right, there is a large QR code and text that says 'RETROUVEZ VOTRE JDC SUR MOBILE EN 1 CLIC'. Below the QR code, there are icons for the App Store and Google Play, with the text 'Télécharger dans l'App Store' and 'Disponible sur Google play'.